

Discours de Madame la Députée provinciale

Annie TAULET

Prestation de Serment
des Promotions 36 et 37

Académie Provinciale de Police

Jurbise, le 19 décembre 2012

Copyright Annie Taulet - 2012

Monsieur l'Inspecteur Général,
Monsieur le Directeur,
Madame la Représentante de la Direction de la Formation,
Mesdames et Messieurs,
Chacune et Chacun en vos titres et qualités,
Chers aspirants des Promotions 36 et 37,

De nos jours comme il y a des siècles, le serment constitue ainsi un acte de vertu dont la portée symbolique est importante. Par ce geste, vous vous engagez à servir la communauté. Cet acte solennel vous oblige, envers nos institutions, notre population et vos chefs à exercer votre profession quelles que soient les circonstances, dans le respect de la loi, de l'équité et du bien public. Le serment que vous allez prêter aujourd'hui, devant nous, s'inscrit aussi dans une continuité. Il démontre que notre corps de police est le dépositaire d'une tradition et qu'il s'est toujours adapté, au fil du temps, aux besoins de la société dont il est chargé d'assurer la sécurité.

Il est de coutume, à l'occasion des cérémonies de prestation de serment des nouveaux membres de la police, de prononcer de fortes paroles destinées à vous rappeler, chers aspirants, les grandeurs de votre tâche et les obligations qui pèsent sur vos épaules.

Le meilleur service de police est, pour reprendre les paroles d'Abraham Lincoln, un service du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Si nous devons définir la " Police ", ce terme désigne, de manière générale, l'activité consistant à assurer la sécurité des personnes et des biens en faisant appliquer la loi.

Dans l'histoire de l'humanité, la police en tant qu'institution est récente. En effet, pendant des millénaires, la sécurité était assurée par des gardes armés au service des puissants, leurs missions consistaient essentiellement à garantir et à accroître le pouvoir des dominants. L'idée d'une police émergera conjointement à la progression de l'idée de liberté. Il faut que soient reconnus des droits aux citoyens pour que naisse l'idée d'une police chargée de les protéger.

La définition actuelle de la police a été établie par les acteurs de la Révolution française. Ainsi, l'article 12 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme : “ La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée “.

Chers aspirants, il est primordial que vous compreniez ceci : la police est une institution créée par le peuple pour défendre ses droits et ses libertés. Ceci est la noblesse de votre mission. Dans un état démocratique tel que le nôtre, les notions de police et de liberté sont indissolublement liées. Les droits humains ne peuvent être assurés sans une police performante pour les faire respecter et le policier qui s'égaré hors du respect des droits des citoyens viole son serment et devient indigne d'appartenir à ce noble Corps qu'est notre police.

Dans l'accomplissement de vos tâches, vous disposez du droit d'user de la force. Celle-ci ne peut cependant être utilisée qu'au service du droit et ce dans la stricte mesure nécessaire par l'accomplissement de votre mission.

Votre formation est aujourd'hui, dans un environnement complexe, exigeant et en perpétuelle évolution, une condition indispensable à la réussite professionnelle et à la performance collective de votre profession.

Débutée depuis le 1^{er} octobre pour certains et le 3 décembre pour d'autres, la solide formation que vous recevez vous permettra d'assumer les tâches difficiles et importantes de votre futur métier. Votre formation est aussi variée que les missions que vous aurez à accomplir : maîtrise des innovations technologiques, connaissance des prescrits légaux, tactiques et techniques d'intervention, usage de la contrainte, aptitudes psychosociales et surtout une exigence éthique indispensable. Car l'autorité qui vous est conférée ne se fonde pas uniquement sur la loi ou sur le grade mais également sur l'autorité morale que confère un comportement irréprochable.

Comme vous le savez, le Gouvernement fédéral a entrepris des efforts conséquents pour augmenter le nombre de policiers recrutés afin de garantir la qualité de vie de notre population. Ainsi, près de 1.400 aspirants inspecteurs de police auront été recrutés cette année et des engagements ont déjà été pris à l'effet de maintenir un tel recrutement pour les années à venir.

Ces décisions ont indubitablement une incidence sur les activités des écoles de police. Je peux vous affirmer aujourd'hui que la Province de Hainaut a également consenti d'importants efforts pour accueillir un nombre aussi important d'aspirants policiers. Vous êtes ce soir plus de 160 aspirants à prêter serment et plus de 260 aspirants policiers sont actuellement en formation. Jusqu'à ce jour, nous n'avions jamais dépassé plus de 190 aspirants. Si on y ajoute les autres types de formations proposées par notre Académie provinciale et les formations dispensées par l'école du feu et le centre de formation pour secouristes et ambulanciers, c'est plus de 400 élèves qui fréquentent chaque jour le site de Jurbise.

Cet accroissement des activités ne doit certainement pas préjudicier la qualité des nos activités. Sachez que nous faisons par contre le maximum pour améliorer continuellement celles-ci. Notre Province s'est toujours caractérisée par la qualité de son apprentissage, le bilan obtenu par notre Académie provinciale de police au terme de l'évaluation menée dans le cadre du projet "police, une organisation apprenante" en est une parfaite illustration. Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry : " Un pessimiste fait de ses occasions des difficultés, et un optimiste fait de ses difficultés des occasions ".

Aspirants inspectrices et inspecteurs ! Vous allez prêter serment aujourd'hui. Ce jour est assurément l'un des plus importants de votre carrière. Je souhaite que vous vous sentiez désormais pleinement intégrés au sein du Corps de police et imprégnés du code éthique de votre profession.

J'attends de vous que vous ayez une écoute attentive des besoins et des problèmes de notre population; que vous soyez crédibles et irréprochables dans votre comportement; que vous fassiez face avec maîtrise et fermeté aux situations les plus diverses, qu'il s'agisse de police de proximité, de maintien de l'ordre public ou encore de lutte contre la criminalité pour ne citer que ces quelques exemples.

A travers votre efficacité, votre comportement et la manière dont vous accomplirez les missions qui vous seront confiées, c'est la police intégrée toute entière qui sera jugée.

Vous êtes aujourd'hui les dépositaires de la tradition afférente à notre corps de police. Sachez-vous en montrer dignes. Servez celle-ci avec honneur et fidélité, c'est le sens de votre serment.

En cette fin d'année 2012, je vous souhaite d'excellentes fêtes, profitez bien de ces moments si précieux à partager avec votre famille et vos proches.

Merci pour votre attention.

Copyright Annie Taulet - 2012